

NOTE D'INFORMATION N°1 A DESTINATION DES ENSEIGNANTS

Recueil des intentions de mutation pour la rentrée de septembre 2026

👉 Qui est concerné ?

Cette procédure concerne :

- Tous les enseignants contractuels souhaitant potentiellement solliciter une mutation sur l'académie de Nantes (mouvement intra-académique) ou sur toute autre académie de France (mouvement inter-académique).
- Tous les professeurs stagiaires CAFEP ou CAER lauréats d'un concours 2025 ou en situation de renouvellement.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir, par la suite, se porter candidats sur les emplois qui seront publiés en avril 2026.

Ne sont pas concernés par cette procédure :

Les maîtres délégués, y compris ceux en CDI, occupant à titre provisoire un poste vacant à l'année.

👉 Quel dossier remplir ?

- Demande de mutation ou de 1^{ère} nomination en contrat définitif dans un ou plusieurs départements de l'Académie de Nantes
- Demande de mutation ou de 1^{ère} nomination en contrat définitif dans une autre académie

Dossier demande d'inscription au
mouvement INTRA ACADEMIQUE

Dossier demande d'inscription au
mouvement INTER ACADEMIQUE

Les dossiers sont à retirer dès à présent auprès de votre chef d'établissement ou son secrétariat.

👉 Quelle procédure ?

- L'enseignant complète son (ses) dossier(s), **de préférence numériquement**, et le(s) remet à son chef d'établissement pour signature, le cas échéant avec l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à sa situation. (*Pour remplir numériquement les dossiers, se référer au document « Tutoriel – MVT 2026 – Consignes pour remplir un dossier en PDF »*)
- Le chef d'établissement signe l'ensemble des dossiers des enseignants de son établissement qui souhaitent participer au mouvement de l'emploi 2026 et les retourne **au plus tard pour le lundi 19 janvier 2026** auprès de la Commission Départementale de l'Emploi du Maine & Loire.